

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 23 décembre 2005

relative à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «Matériel roulant — bruit» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel

[notifiée sous le numéro C(2005) 5666]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2006/66/CE)

(JO L 37 du 8.2.2006, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2011/229/UE de la Commission du 4 avril 2011	L 99	1	13.4.2011

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
[http://data.europa.eu/eli/dec/2006/66\(1\)/2013-01-24/fra](http://data.europa.eu/eli/dec/2006/66(1)/2013-01-24/fra)